

CONTRAT DU COLLÉGIEN

Le Collège s'engage à apporter aux élèves qui lui sont confiés l'enseignement prévu par la loi, de même qu'un apprentissage de la citoyenneté et des règles de bonne conduite.

Afin que cette mission puisse être menée à bien, chacun s'engage à respecter les membres de la communauté scolaire et les règles suivantes :

TRAVAIL : Je m'engage à :

- Etre en possession de mon matériel
- Apprendre mes leçons
- Faire mes devoirs
- Etre attentif en classe, en salle d'étude et au CDI
- Participer activement aux déroulements des cours
- Prendre soin des manuels scolaires et objets qui me sont prêtés
- Communiquer à mes parents ou tuteurs mes résultats scolaires
- Participer aux options et aux activités choisies

COMPORTEMENT : Je m'engage à :

- Arriver à l'heure au collège et en cours
- Suivre les cours sans aucune perturbation
- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'enseignement au collège
- Etre poli dans mes paroles et mes actes
- Ne pas utiliser la violence et en réprover l'usage
- Respecter les biens, les lieux, le matériel, les espaces verts
- Respecter les règles de fréquentation scolaire, dans toutes les disciplines
- Respecter les règles de sécurité
- Ne pas dégrader, ni personnaliser le carnet de liaison

Signature de l'élève :

J'ai pris connaissance de l'engagement qu'a pris mon enfant et je m'engage à le soutenir dans cette démarche.

Signature d'un responsable légal :